

DÉPARTEMENT	ALPES - MARITIMES
DÉSIGNATION DE L'ORGANISME	SYNDICAT MIXTE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 26 JUIN 1992

concernant l'approbation du compte d'administration dressé par M. Hervé DE FONTMICHÉL, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M. Pascal AUGIER
Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1991 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Hervé DE FONTMICHÉL, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 1991, les finances (*) SYNDICAT MIXTE en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Procédant au règlement définitif du budget de 1991, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

NUMÉROS	SUBDIVISIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
		DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
85	Section de fonctionnement . . .		26 448	6 353 441	72 6 340 584	12 857	34
86	Section d'investissement . . .		70 828	408 114	75 580 292		172 178 75
	TOTAUX . . .		97 277	6 761 556	47 6 920 877	12 857	34 172 178 75

(*) Désignation de l'organisme.

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 19 91, définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré à NICE

le 26 JUN 1992

Ont signé au registre des délibérations : MM. AUGIER, BALARELLO, BALDINI, BELLOND, BLANG, BOUIGES, CLARY, DE FONTMICHIEL, DAVID,
DELORENZO, DUHALDE, FRANCO, GINESY, GUIGONIS, LELEUX, MARIA, MARY, MASCARELLI,
MORANI, PECQUEUR, RICHIER, SANTUCCI, SARAMITO, THAON, VELAY.

Pour expédition conforme :

LE PRESIDENT,



Pascal Augier

Pascal AUGIER

